

**Décision n° 5932 du 6 mai 2021
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie maritime**

NOR : INTJ2111993S

Le commandant de la gendarmerie maritime,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 14533 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032386S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} juin 2021 :

Abeille Guy NIGEND : 165631

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} juin 2021 :

Savina Gérald NIGEND : 177589

Aupy Laurent NIGEND : 174988

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} juin 2021 :

Boquet Yoann NIGEND : 181239

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} juin 2021 :

Deschouwer Jean-Charles NIGEND : 188002

Château Benjamin NIGEND : 337792

Yvon Franck NIGEND : 201901

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 mai 2021.

Le général,
commandant la gendarmerie maritime,
G. Grimaux